

Viti-Vini

Un métier spécialisé représentatif de notre profession



François ALABEURTHE

Ets Alabeurthe

François ALABEURTHE dirige en famille les Ets Alabeurthe dont le siège social se situe à Chablis (89). L'entreprise familiale, qui prend sa source à la Révolution dans la maréchalerie, se compose de 10 bases, 6 dédiées au matériel viti-vinicole et 4 à la motoculture de plaisance. Avec un effectif de 180 personnes, elle rayonne sur les départements du Cher (18), de la Côte d'Or (21), de la Nièvre (58) et de l'Yonne (89) et couvre les célèbres appellations de Sancerre, Chablis et la Bourgogne. Entretien avec le référent Viti-Vini, membre du Bureau Exécutif du SEDIMA, qui nous détaille les axes de réflexion et de travail de la profession en matière de métier spécialisé...



Sur quels sujets travaille la commission Viti-Vini ?

F.A. : "Un des sujets qui préoccupe les membres de la commission est lié à la sécurité des techniciens SAV. Lorsque nos concessions missionnent du personnel pour effectuer l'installation d'un matériel de pressurage, le technicien est très souvent seul et il peut être confronté à des dangers et accidents potentiels. Pour éviter ces risques pour oeuvrons pour l'adoption d'un boîtier qui se nomme « homme mort ». Autre exemple, prenons un technicien qui doit dépanner un tracteur enjambeur situé en plein milieu d'une parcelle de vignes ayant reçu un traitement. La législation indique qu'il est interdit de rentrer dans les vignes entre 2 à 5 jours après un traitement. Dans ce cas, le technicien doit être équipé et notre travail consiste à rendre obligatoire le port d'une combinaison, de gants, d'un masque, d'une paire de lunettes de protection,..."

Lorsque nous intervenons durant les vendanges et qu'il y a du gaz carbonique en pleine fermentation, le danger est réel car le gaz est inodore, et le technicien peut s'évanouir sans

s'en apercevoir. Là, c'est au viticulteur de se mettre aux normes via des boîtiers détecteurs de gaz carbonique ou des hottes aspirantes d'évacuation et nous devons le sensibiliser à cette démarche."

De quelle façon allez-vous communiquer sur ce thème ?

F.A. : "Une législation sur les normes de sécurité viti-vinicoles existe mais n'est pas suffisamment appliquée, tant chez les distributeurs que chez les viticulteurs. Nous sommes donc en train de créer des fiches d'intervention par pôles de danger (le travail en hauteur, en zone de traitement, près de câbles électriques,...). Plusieurs séances de travail seront nécessaires, au moins quatre, et nous souhaitons que nos documents soient diffusés avant la saison 2017. Nous devons travailler sur deux axes, d'abord auprès du distributeur pour qu'il équipe son personnel d'un matériel de protection, ensuite auprès du viticulteur pour qu'il réponde aux normes de sécurité."

Avez-vous d'autres projets ?

F.A. : "Le SEDIMA recense majoritairement des distributeurs viti, c'est-à-dire qui sont spécialisés dans le matériel pour la vigne. Une des lignes directrices du Bureau Exécutif actuel étant la mise en avant des métiers spécialisés, nous avons décidé de mieux répertorier les distributeurs viti (spécialistes du matériel de la réception de la vendange jusqu'à la mise en bouteille du vin). Ce référencement a pour objectif de fédérer au sein du SEDIMA de nouvelles entreprises. D'ailleurs, le conseil d'administration de l'organisation professionnelle, lors de sa dernière assemblée générale (avril 2016), a voté une modification de ses statuts : sa dénomination devient entreprises de service et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés. Par cette décision, le SEDIMA ouvre sa porte et ses services à des distributeurs hyper spécialisés."

Mais encore...

F.A. : "Nous collaborons à la cote SIMO, qui recense les matériels d'occasion, en ce qui concerne les machines à vendanger, les enjambeurs et les tracteurs étroits. Nous travaillons aussi sur une check-list spécifique à nos métiers à destination des assureurs, ceci pour que nos assurances professionnelles reconnaissent tous les risques auxquels nos entreprises spécialisées sont confrontées."

Comment fonctionne la commission Viti-Vini ?

F.A. : "Elle est constituée par 8 membres dont les concessions sont orientées Viti-Vini et se réunit une fois par trimestre. Elle a été créée en 2013 sous le mandat de Raphaël LUCCHESI."

Quel va être l'avenir pour votre secteur d'activité ?

F.A. : "Avec les aides FranceAgrimer qui soutiennent les viticulteurs et la loi Macron dédiée



au suramortissement, les ventes de matériels Viti-Vini ont connu ces deux dernières années un bel essor, compensant ainsi une chute de marchés qui a perduré durant trois ans dans certaines régions.

Les perspectives pour 2016 et 2017 sont bonnes et toutes les grandes régions viticoles vont être impactées favorablement. Au-delà, nous ne savons pas si le soutien de FranceAgrimer persistera, les concessions doivent donc être prudentes, avoir une gestion rigoureuse et préparer leurs arrières."

Comment faire reconnaître votre savoir-faire de spécialiste ?

F.A. : "J'aimerais que le métier de concessionnaire Viti-Vini soit plus connu et mieux reconnu. A mon avis, cela doit passer par la formation. Il serait intéressant de créer un contrat de qualification professionnelle (CQP) technicien

spécialiste Viti-Vini. Ce ne sera pas évident de concevoir un référentiel et de trouver des établissements qui voudront dispenser cette formation, car chaque vignoble à sa particularité (appellations, largeurs de plantation, hauteurs de vignes,...). Mais pourquoi pas ? C'est un objectif que la commission se fixe et elle est prête à travailler sur ce sujet dans le futur."

Un message particulier à l'attention de vos collègues distributeurs ?

F.A. : "Je lance un appel aux personnes qui pourraient être motivées par la commission Viti-Vini du SEDIMA. Améliorer notre métier de distributeur spécialisé est une tâche qui demande du temps et de l'énergie. Mais de nouvelles forces vives ne pourront être que bénéfiques à la représentativité de notre secteur d'activité et au-delà à notre profession."

La commission Viti-Vini du SEDIMA

François ALABEURTHE	Alabeurthe & Fils (89)
Bernard BATHÉLIER	Bathelier (84)
François CORMERAIS	MVS Sud Loire (44)
Pascal DELAUNAY	Dumont France Cave (51)
Jean-Louis LANDAIS	Ouvrard Touraine (37)
Philippe RAVILLON	Robert Ravillon (51)
David RULLIER	Rullier Agro-Equipement (33)
Georges SGANDURRA	Matha (34)



Interview L.R.

Enquête 2015 : ratios SEDIMA 2014

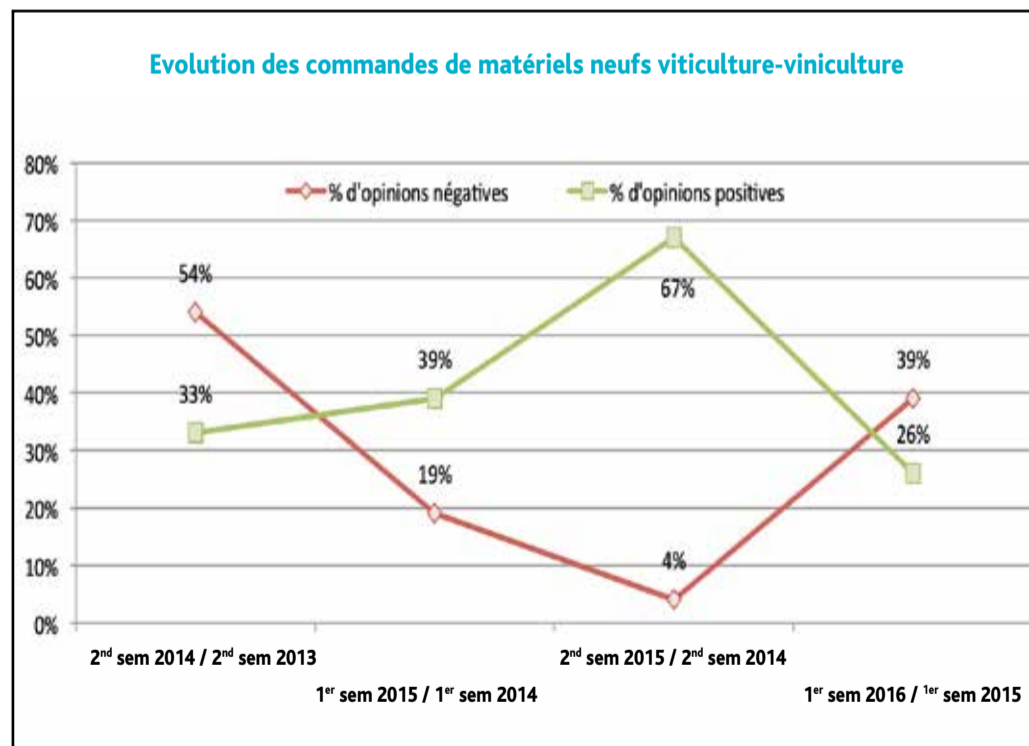
Sur l'ensemble de l'année 2015, les distributeurs de matériels viti-vinicole ont bénéficié d'une croissance positive, leur marché s'opposant ainsi à la tendance globalement baissière observée pour l'ensemble de l'activité agricole. Les subventions ainsi que les mesures relatives au suramortissement ont contribué au soutien des ventes.

L'activité viticulture-viniculture a également profité d'une bonne orientation des ventes de pièces et des prestations à l'atelier.

2014	viticulture arboriculture	ensemble machinisme agricole
Indicateurs de rentabilité		
VA/CA	19,7 %	14,9 %
EBE/CA	4,3 %	2,8 %
Indicateurs de structure financière		
Indépendance financière (capitaux propres + provision pour risques et charges / Dettes + crédit bail)	1,1	0,9
Fonds de roulement / besoin en fonds de roulement	1,4	0,9

Compte tenu des bonnes performances de 2015, les estimations à fin septembre pour le 1^{er} semestre 2016 étaient plus mitigées. Le secteur devrait encore bénéficier cette année de l'effet de levier des subventions. En revanche, les incidents climatiques de ces dernières semaines vont impacter les résultats des entreprises de certaines régions.

Sur les 4 premiers mois de 2016, les immatriculations de tracteurs vignes et vergers⁽¹⁾ ont progressé de 36 %. En revanche la tendance est à la baisse pour les enjambeurs vigneron (- 12 %)⁽²⁾.



⁽¹⁾ Immatriculations des tracteurs vignes et vergers (source Axema)

	2015	2014	variation	1 ^{er} trim 2016	1 ^{er} trim 2015	variation
France entière	3666	3384	8,3 %	906	656	38,1 %

⁽²⁾ Immatriculations des enjambeurs vigneron (source Axema)

	2015	2014	variation	1 ^{er} trim 2016	1 ^{er} trim 2015	variation
France entière	478	437	9,38 %	95,0	115	- 17,4 %

Organisation européenne

CLIMMAR : les dossiers avancent



Pour faire un point sur les dossiers en cours et l'avancement des groupes de travail, le CLIMMAR s'est réuni à Bruxelles les 14 et 15 avril. 10 pays étaient présents sur les 16 que compte aujourd'hui l'organisation européenne des distributeurs de matériels agricoles et d'espaces verts. Six mois avant le congrès d'octobre, cette rencontre a notamment permis d'aborder plusieurs sujets d'actualité.

✓ Le dossier RMI (informations sur la réparation et la maintenance) est en route grâce à l'intervention d'un lobbyiste, dont l'expertise et l'expérience en ce domaine vont aider à sa mission, qui consiste à suivre le dossier, informer les pays CLIMMAR des changements, demander l'avis de la distribution et des instances nationales.

✓ L'enquête ISC européenne est lancée dans chaque pays. C'est la France qui réalisera ensuite la compilation des données de chacun des pays pour une présentation globale des résultats européens. Ce dossier poursuit son

évolution positive grâce au nombre de pays toujours en augmentation.

✓ Le dossier Formation concerne essentiellement les Olympiades des Métiers européennes, Euroskills, et là aussi le nombre de pays est en hausse pour la prochaine édition, qui aura lieu en Suède à Göteborg du 1^{er} au 3 décembre 2016.

✓ Les échanges en matière de ratios, données économiques, sociales, statistiques se poursuivent. Axe important et utile pour chaque pays, ils permettent de comparer les données nationales et européennes.

A Bruxelles, le CLIMMAR, organisation née en 1953, ne pouvait pas se réunir sans une visite au Parlement européen ! Celle-ci a permis de mieux connaître ces institutions parfois compliquées, les aspects historiques et le futur de l'Europe, mais aussi l'actualité avec la question du Brexit sur lequel nos collègues anglais ont eu des réponses très précises, qui leur ont peut-être donné un autre avis sur le sujet...

Actimat
Le financement de votre matériel agricole
Plus qu'un financement, un partenariat
Crédit Mutuel